



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 18 septembre 2014

Lundi 22 septembre 2014 à 13h30 se tiendra le deuxième acte judiciaire qui oppose le Planning Familial de Paris à Xavier Dor, adversaire notoire du droit à l'avortement, qui avait envahi les locaux de l'association les 25 et 26 juin 2012 pour prier et exercer des pressions sur les femmes venues se renseigner sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

En septembre 2013, le Tribunal de Grande Instance de Paris avait condamné ce multirécidiviste à 10 000 euros d'amende pour « *délit d'entrave à l'IVG* ». Le parquet avait requis 8 000 euros d'amende et un mois de prison avec sursis, en insistant sur « *la pression morale et psychologique* » et « *les actes d'intimidation* » que le prévenu avait fait subir aux patientes. Xavier Dor avait choisi de faire appel.

Le Planning Familial, l'ANCIC (Association nationale des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse et de Contraception) et la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) se sont constitués parties civiles à ce procès.

Venez nombreuses et nombreux pour nous soutenir lundi prochain à 13h30, au Palais de justice, à la 8^{ème} chambre du 2^{ème} pôle de la Cour d'Appel de Paris !

Contacts presse :

Le Planning Familial de Paris – Marie-Claire Abiker : 06 77 39 65 13

Le Planning Familial – Véronique Séhler : 06 86 65 25 19 / Marie-Pierre Martinet : 06 70 19 83 48

CADAC - Maya Surduts : 06 07 48 71 83

ANCIC - Sophie Eyraud : 06 47 15 19 14 / Martine Hatchuel : 06 13 20 34 47